

CHARENTE

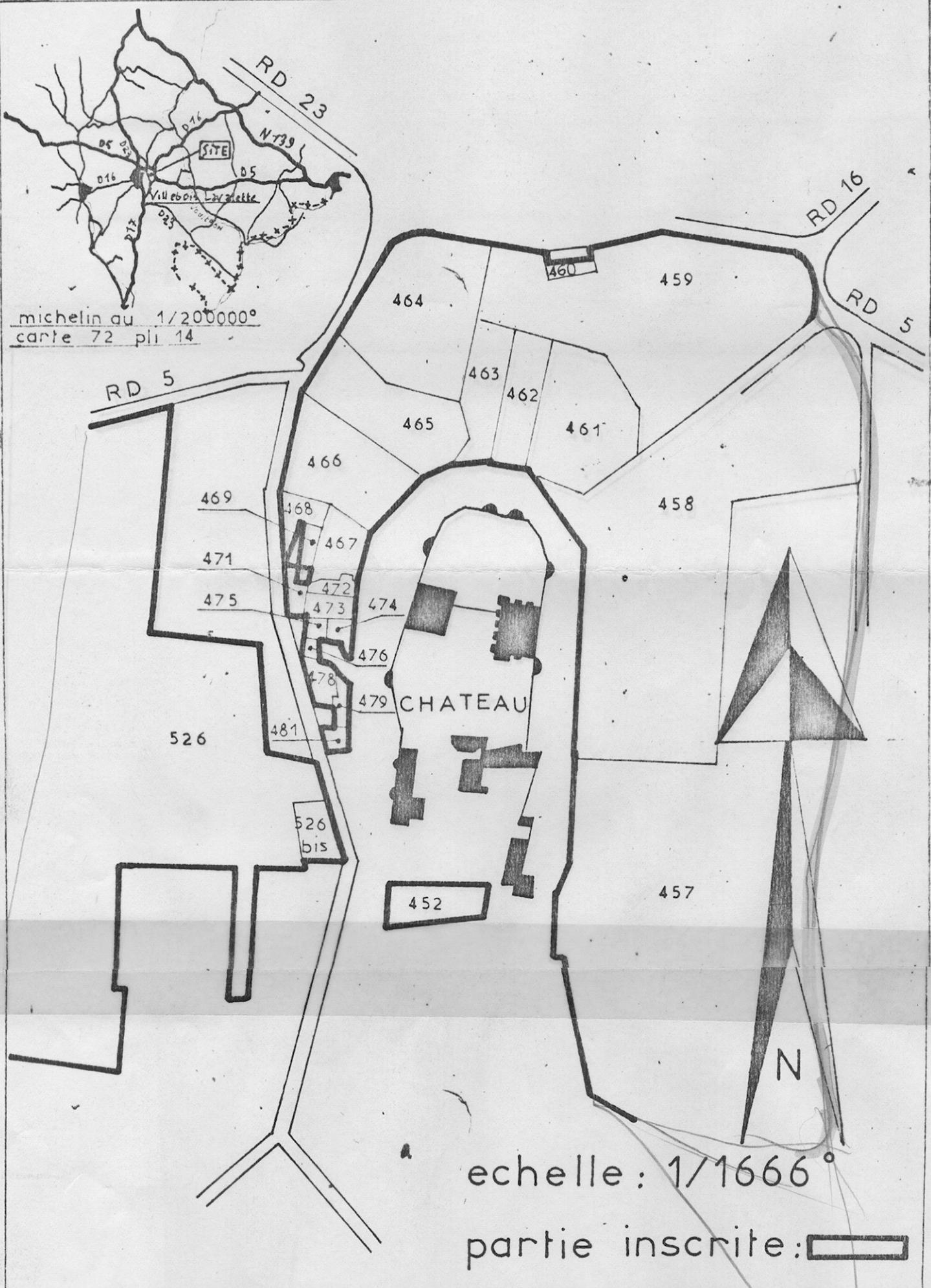
VILLEBOIS - LAVALETTE

CHEF LIEU DE CANTON
ARROND^t: ANGOULEME

ABORDS DU CHATEAU



CONTOUR EXACT DES PARCELLES 457 à 526 ?



Michelin au 1/200000°
carte 72 pli 14

Sont inscrits à l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général, par application de l'article 4 de la loi du 2 Mai 1930, les abords du chateau de Villebois-Lavalette (Charente) comprenant les parcelles cadastrales N°s 452, 457 à 469, 471 à 476, 478, 479, 481, 526 & 526 bis.

Arrêté du 17 Mars 1938